

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 6

**Votants:** 7

**Séance du 28 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON.

**Sont présents:** Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Laurence PICOT, Claudine CHATEIGNER, Magalie PANNESE, Aude SCALABRE.

**Représentés:** Patrick VALEUR par Evelyne BEAUVAIS

**Excuses:** Isabelle BILAND-PERENNES, Anaïs CAPARROS, Bruno DOUANNE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Aude SCALABRE

---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Aide aux familles pour l'année scolaire 2023/2024
- Tarifs de la salle communale

Le conseil municipal accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2023 - DE 2023 033**

Le procès verbal est approuvé par tous les membres présents.

**ADOPTÉE**

**Objet: COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - DE 2023 034**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de proposer de nouveaux membres pour la commission de contrôle des listes électorales pour une durée de trois ans,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose :

**Conseiller Municipal Titulaire :**

*Madame PANNESE Magalie*

**Conseiller Municipal Suppléant :**

*Madame CAPARROS Anaïs*

**Délégué de l'administration Titulaire :**

*Madame DECAEN Agnès*

**Délégué de l'administration Suppléant :**

*Madame CELADON Marie-Joëlle*

**Délégué du Tribunal judiciaire Titulaire:**

*Monsieur BEAUVAIS Christian*

**Délégué du Tribunal judiciaire Suppléant:**

*Madame MOREIRA DA COSTA Aline*

**ADOPTÉE**

**Objet: RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL - DE 2023 035**

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;*

*Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;*

*Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;*

Sur le rapport du Maire,  
Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de désigner comme coordonnateur de l'ensuête INSEE à mener, Madame Gaëlle FONTAINE,
- PRECISE que le coordonnateur, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité.

#### **ADOPTÉE**

#### **Objet: AIDE AUX FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 - DE 2023 036**

*Vu les délibérations n° DE\_2021\_030 du 7 juillet 2021 et n°DE\_2022\_023 du 05 juillet 2022,*

Monsieur le Maire propose de reconduire l'aide financière aux familles mise en place en 2021 pour l'année scolaire 2023/2024,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de reconduire l'aide financière aux familles pour la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 dans les mêmes conditions que les années précédentes (précisées dans la délibération n°DE\_2021\_030),
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les familles concernées.

#### **ADOPTÉE**

#### **Objet: TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE - DE 2023 037**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de faciliter la gestion de la salle communale il conviendrait d'appliquer aux habitants un tarif et une durée unique de location,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer pour les habitants de la commune un tarif de 100€ pour le week-end (du Vendredi soir 18 h 00 au Lundi matin 8 h 00),
- CHARGE Monsieur le Maire de mettre à jour les documents.

#### **ADOPTÉE**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

##### **1. Procédures judiciaires :**

1. Mur de la mare, le délibéré est fixé au 25 octobre.
2. L'expertise judiciaire pour le gîte communal aura lieu le 18 octobre.

##### **2. Manifestations communales :**

1. Le 14 juillet a été organisé par la Commission communale des fêtes à la salle communale.
2. Le vide grenier organisé par le Comité des fêtes a eu lieu Dimanche 17 septembre.
3. Le défilé d'Halloween organisé par la Commission communale des fêtes aura lieu comme chaque année à 18h00, suivi d'un apéritif à la salle communale.

##### **3. Agent technique :** suite au départ d'Aurélien, le nouvel agent, Olivier, a pris ses fonctions jeudi 28 septembre.

##### **4. Photocopieur :** le nouveau photocopieur a été reçu, financé à 50% par le FER.

##### **5. Monsieur VALLETOUX** député de la deuxième circonscription de Seine et Marne sera présent en mairie Vendredi 13 octobre afin de rencontrer le conseil municipal.

6. **Fête de la science** : des évènements organisés par la CC du Pays de Nemours ont lieu les 7 et 14 octobre à Nemours et Buthiers.
7. **Mur de la mairie** : suite à un choc avec un véhicule le mur a été fortement dégradé, l'expertise avec l'assurance est en cours.
8. **PASS EAU** : deux dossiers ont été retirés, un seul nous a été retourné complété, le PASS EAU sera donc accordé à cette personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,  
Denis CELADON



La secrétaire de séance,  
Aude SCALABRE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Aude Scalabre.

